



INFO-RETRAITE

Juin 2014

PROJET DE LOI SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE DANS LES MUNICIPALITÉS **UNE ATTAQUE FRONTALE CONTRE LES TRAVAILLEURS**



Employé-es de la Société de transport de Montréal (STM), le 17 juin dernier



Cols bleus et cols blancs de Sainte-Thérèse, le 17 juin dernier

Le 12 juin dernier, le ministre Pierre Moreau a présenté son odieux projet de loi 3 sur les régimes de retraite dans les municipalités. Celui-ci dépasse à tous points de vue les pires scénarios que nous avons envisagés avant son dépôt et contre lesquels nous avons fait plusieurs représentations politiques.

UN PROJET DE LOI BIAISÉ ET EXCESSIF

Le projet de loi illustre le choix purement idéologique du gouvernement qui n'est nullement lié à la santé financière des régimes. Il remet en cause la rémunération future des employé-es municipaux et engage des reculs historiques au point de vue de la libre négociation et des conditions de travail dans les municipalités. Nous avons été estomaqués par l'entreprise de démolition dans laquelle s'engage le gouvernement. Les mesures qu'il propose et qui s'étendent sur tous les régimes, sans considérer qu'ils soient en santé financière ou pas sont tout simplement inadmissibles. Le gouvernement veut nier les choix des parties lorsqu'elles ont décidé, ensemble, que l'employeur contribuerait davantage au régime de retraite en lieu et place d'autres types de bénéfices.

LA MOBILISATION CONTINUE

Nous l'avons dit et redit : la restructuration doit passer par la négociation, qui a donné lieu à des ententes dans plusieurs villes et à laquelle il faut accorder toutes les chances de réussir. Le gouvernement choisit le chemin inverse. La Fédération des employées et employés de services publics-CSN, membre de la Coalition syndicale pour la libre négociation, n'entend pas rester les bras croisés devant ce démantèlement en règle de nos régimes de retraite. Plusieurs actions de mobilisation se préparent, auxquelles vous serez conviés. Le gouvernement va nous entendre encore et encore protester contre ce projet de loi profondément injuste. Nous ne regarderons pas les choses se produire sans réagir.

POURQUOI LE PROJET DE LOI 3 EST-IL INACCEPTABLE?

- Restructuration forcée de régimes en bonne santé
- Imposition d'un plafond à 18 % sur la valeur des régimes de retraite
- Capitalisation des régimes à 100 %
- Partage complet des coûts et des déficits futurs à 50-50 ainsi que du service courant. Celui-ci entraîne le déni des ententes conclues qui vient nier toute la négociation passée et la structure des salaires des employés municipaux
- Exigence pour les syndiqué-es de contribuer à un fonds de stabilisation qui va réduire la part de risques assumée par l'employeur
- Interdiction de l'indexation automatique des prestations. Déni des ententes conclues
- Négation de la libre négociation